

ÉNERGIE

Prolongation des centrales nucléaires : l'ASNR lance une grande consultation

L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) va sonder le grand public jusqu'au 2 décembre sur les perspectives de poursuite du fonctionnement des réacteurs d'EDF. À l'issue, son avis sera rendu public, à l'appréciation du gouvernement et des candidats à l'élection présidentielle.

CESAR ARMAND

Le saviez-vous ? Les réacteurs des centrales nucléaires n'ont pas de limite d'âge légal. Il n'empêche : la majorité des 56 réacteurs français ont été mis en service dans les années 1980 et tutoieront donc très prochainement les cinquante ans.

C'est pourquoi, sans attendre leur retraite théorique dans les années 2040, le régulateur, encore appelé Autorité de sûreté nucléaire, a demandé, dès 2022, à EDF d'étudier la poursuite du fonctionnement des réacteurs au-delà de 60 ans. Objectif :

identifier les éventuels obstacles et les sujets techniques majeurs. Tant et si bien qu'en 2024, l'énergéticien a réalisé une feuille de route en ce sens.

Pas d'obstacles à la poursuite de fonctionnement mais...

Deux ans plus tard, le résultat est là : « au terme de son analyse technique », la désormais Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) fait savoir qu'elle n'a pas identifié d'obstacles à la poursuite de fonctionnement des réacteurs au-delà de leurs 60 ans.

À la nuance près que « plusieurs sujets techniques nécessitent encore des travaux conséquents de la part d'EDF afin de confirmer l'efficacité des leviers correspondants et de constituer une démonstration de sûreté ».

« Ce n'est ni un réexamen anticipé des 60 ans ni une autorisation de prolongation anticipée », a précisé, ce jeudi matin, Pierre-Marie Abadie, le président de l'ASNR, auditionné par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) sur ce projet

d'avis.

Et pour cause : « la découverte de nouveaux phénomènes limitants [...] reste possible [de même] que la prise de position sur la poursuite de fonctionnement de chaque réacteur est conditionnée aux résultats des réexamens périodiques », fait également savoir l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR).

Une brique et non une étude d'impact

Reste que ce projet d'avis va être soumis à la consultation du public jusqu'au 2 décembre afin de conduire à la publication d'un avis définitif en janvier 2027. « C'est une brique que le gouvernement pourra utiliser dans ses propres travaux, et non une étude d'impact sur la prolongation des centrales. Nous veillons à rester dans notre rôle de sûreté », confie, à l'issue de son audition, le président de l'ASNR, Pierre-Marie Abadie.

Une note dont pourront également s'inspirer les candidats à l'élection présidentielle. De Bruno Retailleau à Fabien Roussel, en passant par Gabriel Attal, le nucléaire est au cœur de leur programme. Le candidat des Républicains a fait savoir, dès mai dernier, qu'il privilégierait la prolongation de la durée de vie des centrales, s'il était élu à l'Elysée. Tandis que l'impétrant de Renaissance entend « sécuriser les 14 EPR 2 » déjà annoncés par le président Macron ou en passe de l'être « pour remplacer les réacteurs en fin de vie ». **LT**